pégase

Mémento à l'usage des taxis parisiens

plan contre l'engorgement des gares en situation exceptionnelle









TAXIS G7






Quelle qu'en soit l'origine, tout incident majeur - incident technique ou acte de malveillance - survenant en région sur une ligne à grande vitesse peut entraîner dans les gares parisiennes des arrivées tardives et successives de plusieurs trains dans un intervalle de temps très court. Cet afflux massif de voyageurs peut engorger rapidement la gare si ces arrivées se produisent après la fermeture des réseaux de transports en commun.

Dans ces conditions, le dispositif existant de prise en charge des voyageurs peut se révéler insuffisant pour permettre une évacuation fluide de la gare. Il convient dès lors de le renforcer par une mobilisation de taxis et de bus complémentaires, graduée selon l'heure d'arrivée et le nombre de voyageurs.

Ces moyens doivent permettre d'acheminer des voyageurs franciliens vers leur domicile à Paris ou en banlieue.

Les autres voyageurs en transit (provinciaux ou étrangers) pourront être soit hébergés dans la gare (rames dortoirs), soit dirigés vers des sites hôteliers dans Paris ou dans la périphérie (aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, Marne la Vallée, etc.).

Dénommé ˙Plan contre l Engorgement des Gares en Situation Exceptionnell (PEGASE), ce plan d'intervention est le résultat d'un travail partenarial entre la préfecture de police, la SNCF, la RATP, la Mairie de Paris, la Fédération Nationale des Artisans du Taxi et les centraux des taxis parisiens.

PEGASE MODE D'EMPLOI

Dans quel cas

le plan Pegase est-il déclenché ?

Pégase est déclenché à partir de 23 h, lorsqu'un incident majeur survenant sur une grande ligne est susceptible d'entraîner des retards de trains importants. Ce plan est activé afin de renforcer le réseau de transport en commun (bus, métro, RER).

Comment

serai-je avisé de son déclenchement ?

Dans un premier temps, les centraux radio informeront de l'activation du plan Pégase.
En fonction de l'évolution de la situation, des messages seront diffusés sur les panneaux à message variable de la ville de Paris, du périphérique et des autoroutes d'Ile-de-France, ainsi que par certaines stations de radio comme France Bleue Ile-de-France et Radio Monte Carlo.

> > Taxis parisiens,
le plan Pégase vous concerne tout particulièrement.
Ce document a pour objectif de répondre à vos questions. > > > > > > > > > > > > > >

Que faire
en cas d'activation du plan?

Vous êtes invité à vous rendre dans la (les) gare(s) parisienne(s) concernée(s) pour rejoindre les emplacements qui vous y sont habituellement réservés.

Ceux-ci seront indiqués aux voyageurs par une signalétique renforcée et différents messages diffusés par voie d'affichage et par annonce dans les trains et les gares.

Si nécessaire, les files d'attente de clients seront régulées par la SNCF, les forces de police ou du personnel mis à disposition par les centraux radios taxis.

Quel règlement
pour la course?

Lorsque Pégase est activé, les voyageurs sont invités par la SNCF à récupérer des chèques taxis de 20 ou 30 euros selon leur destination. Pour être valables, ceux-ci doivent obligatoirement comporter le timbre à la date du jour (ou de la veille) ainsi que le nom de la gare distributrice.

Si le montant de la course excède la valeur du chèque taxi, la différence est à la charge de votre client. Dans le cas contraire, vous n'avez pas à lui rendre de monnaie.

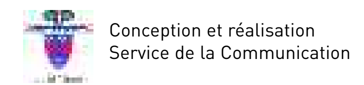
Pour être payé en moins de dix jours, il vous suffit de remplir dès à présent un dossier d'affiliation « chèque taxi »* (à retirer auprès des bureaux d'accueil des gares SNCF ou de Natixis Intertitres - 0820 20 20 01).

Vous devez ensuite renvoyer vos chèques à :
Natixis Intertitres - Service Taxis - BP 63 254 31 132 - Balma cedex

mai 2009 - Imp. DOSTL

* Si vous tes affili aux Taxis Bleus, aux Taxis G7 ou   Alpha Taxis, vous tes automatiquement inscrit par votre direction. Veuillez vous conformer   la proc dure employ e par votre central radio pour le remboursement de ces ch ques.

> > Taxis parisiens, le plan Pégase vous concerne tout particulièrement.
> > Ce document a pour objectif de répondre à vos questions.



Conception et réalisation
Service de la Communication